

## liberté d'expression Le footballeur, un travailleur comme un autre ?

FANNY DECLERQ

Romelu Lukaku aurait-il mieux fait de se taire ? Les footballeurs professionnels ont-ils une totale liberté de parole par rapport à leur club ? Après avoir été écarté par son entraîneur Thomas Tuchel pour le match contre Liverpool dimanche, et exprimé des excuses publiques, l'attaquant belge se serait également acquitté d'une amende de 500.000 euros. Dès lors, une faute juridique ou morale a-t-elle été commise dans le cas de Lukaku ? Les footballeurs sont-ils des citoyens, et *a fortiori* des travailleurs, comme les autres en ce qui concerne la liberté d'expression ?

« Si Romelu Lukaku est salarié, il garde néanmoins sa liberté d'expression, qui implique un droit de critique en ce compris de son employeur, reconnue pour tous les travailleurs salariés en application de la Convention européenne des droits de l'homme », affirme Steve Gilson, avocat au Barreau de Namur et maître de conférences à la faculté de droit (UClouvain). « A partir du moment où on est dans le cadre d'une relation de travail, cette liberté d'expression peut être limitée, entre autres, par le principe d'exécution de bonne foi des conventions (travailler ensemble à la réussite d'un même projet professionnel, ne pas nuire aux intérêts de son employeur sans raison) et les obligations de confidentialité. Le travailleur va donc devoir user de sa liberté d'expression avec une certaine modération. » Sous peine de se voir sanctionner disciplinairement (amende, mise à pied) ou contractuellement, jusqu'à un licenciement le cas échéant.

### Loyauté envers l'employeur

Frank Hendrickx, professeur en droit du travail et codirecteur du centre d'étude pour l'intégrité du sport « Iceris » (KU-Leuven), pointe aussi le fait « qu'un club, une entreprise, peut demander à ses collaborateurs de respecter une forme de loyauté et discrétion. D'autant plus si le sujet est en lien avec l'entreprise, comme des critiques sur son employeur. Le club et le sportif sont des personnalités publiques, tout ce qui est dit est repris par la presse. Ce contexte peut être pertinent dans la balance des intérêts en jeu. Mais on observe dans la jurisprudence de la Cour européenne qu'il n'est pas si évident pour un employeur de sanctionner un employé

ayant émis des critiques en public ».

Précisément, si Romelu Lukaku conserve son droit à faire état de difficultés au sein de Chelsea, en avoir fait part à la presse peut rompre l'équilibre fragile entre sa liberté d'expression et les intérêts du club. « Ce droit de critique doit tout d'abord s'exercer de manière la plus proportionnée possible, directement vis-à-vis de l'employeur, sans nécessairement donner une publicité particulière », souligne Steve Gilson. « Certains footballeurs sont des stars, qu'on interroge comme des "people". Rien de ce qu'a dit Lukaku ne semble sortir de sa liberté d'expression. C'est sans doute plus judicieux de ne pas s'épancher dans la presse sur ses difficultés professionnelles, mais rien n'interdit à un travailleur, même si c'est peut-être maladroit, de dire qu'il ne rêve que d'une chose : partir ailleurs. »

Au-delà de la critique de son employeur, comment un footballeur peut-il s'exprimer dans le cadre d'un débat d'intérêt général ? « On ne peut pas imaginer des sportifs qui pourraient dire tout ce qu'ils veulent : il faut respecter son club et les fédérations. Il y a aussi une forme de loyauté avec ses partenaires et collègues. Mais les sportifs de haut niveau ont néanmoins une position dans la société qu'ils peuvent utiliser pour faire des déclarations sur leurs valeurs, leur éthique, comme l'antiracisme ou le respect des droits de l'homme », avance Frank Hendrickx.

Pour les débats de société, la liberté d'expression jouit d'une plus grande protection, confirme Steve Gilson. « La Cour européenne des droits de l'homme rappelle que la liberté d'expression vaut également pour les propos qui dérangent ou qui inquiètent, et pas seulement pour la pensée *mainstream*. Seuls les insultes, les injures, et les propos discriminatoires ou incitant à la haine sont en tant que tels en dehors de la liberté d'expression. »

*Ce droit de critique doit tout d'abord s'exercer de manière la plus proportionnée possible, directement vis-à-vis de l'employeur, sans nécessairement donner une publicité particulière*

Steve Gilson

Avocat au barreau de Namur et maître de conférences à la faculté de droit (UClouvain)

”

TENNIS

## Goffin connaît son premier adversaire à Melbourne

Le Slovaque Alex Molcan, 24 ans, sera le premier adversaire, dans la nuit de mercredi à jeudi, de David Goffin au deuxième tour du tournoi de tennis ATP 250 de Melbourne, épreuve sur surface dure dotée de 521.000 dollars, en Australie.

Tête de série numéro 4 de son premier tournoi de l'année, le Liégeois, 31 ans, 39e à l'ATP, affrontera au deuxième tour, et pour la première fois sur le circuit, Alex Molcan, vainqueur en entrée de son côté de l'Italien Andreas Seppi (ATP 102), 37 ans, issu des qualifications, 6-4, 6-7 (6/8), 6-3 mercredi. Seppi avait remplacé dans le tableau

l'Australien Nick Kyrgios (ATP 93), forfait, affaibli par des problèmes d'asthme. Associé au Bulgare Grigor Dimitrov, David Goffin a franchi le cap du premier tour en double en écartant les Néerlandais Matwe Middelkoop et Botić van de Zandschulp 2-6, 6-3, 10/6. Goffin et Dimitrov seront opposés dans la nuit de mercredi à jeudi aussi au Kazakh Aleksandr Nedovyesov et au Pakistanais Aisam Ul Haq Qureshi (N.6) pour une place en quarts de finale. Melbourne est le premier tournoi ATP auquel David Goffin participe depuis le mois d'août. Le numéro 1 belge avait mis un terme à sa saison 2021 fin août après

une défaite contre l'Américain Mackenzie McDonald au 1er tour à l'US Open, en raison d'une blessure au genou gauche. Goffin était remonté sur le court le 16 décembre pour un match exhibition à l'Open de Caen, où il s'était incliné 6-1, 6-4 face au Français Jules Marie. David Goffin a prévu ensuite de jouer le tournoi de Sydney, avant l'Open d'Australie, première levée du Grand Chelem du calendrier, qui débutera le 17 janvier à Melbourne.

BELGA



© PHOTO NEWS.

TENNIS

## Pologne et Espagne en demi de l'ATP Cup

La Pologne et l'Espagne sont les deux premières équipes qualifiées pour les demi-finales de l'ATP Cup de tennis, mercredi à Sydney en Australie. Les Polonais ont battu l'Argentine 3-0 et remporté le groupe D. L'Espagne a aussi assuré sa place battant la Serbie dans le groupe A. Les deux autres demi-finalistes, issus des groupes B et C, seront connus jeudi.

Hubert Hurkacz a été trop fort pour Diego Schwartzman écarté 6-1, 6-4. Kamil Majchrzak a aussi gagné son match face à Federico Delbonis en deux sets. La Pologne a ensuite marqué le point du double. Szymon Walkow et Jan Zielinski ont battu Maximo Gonzalez et Andres Molteni 7-6 (7/4) et 7-6 (7/5). L'Espagne, sans Nadal, ne devait gagner qu'un seul point face à la Serbie, qui joue sans Djokovic. Pablo Carreno Busta s'en est chargé en dominant Filip Krajinovic 6-3, 6-4. BELGA

FOOTBALL

## Pas de Thibaut Courtois parmi les nommés au « gardien de l'année »

Thibaut Courtois ne figure pas dans la liste des trois nominés au titre de « gardien de l'année 2021 » pour la Fifa, a communiqué la fédération internationale mercredi.

Le gardien du Real Madrid et des Diablos rouges n'est en effet pas dans la « short-list » qui comprend l'Italien Gianluigi Donnarumma (PSG, ex-AC Milan), champion d'Europe avec l'Italie, le Sénégalais Edouard Mendy, le gardien de Chelsea vainqueur de la Ligue des champions et l'Allemand Manuel Neuer, le portier du Bayern de Munich, vainqueur du trophée l'an dernier (pour l'année 2020).

Côté féminin, l'Allemande

Ann-Katrin Berger, victorieuse de la Ligue des champions avec Chelsea, la Chilienne Christiane Endler (Lyon) et la Canadienne Stephanie Lynn Marie Labbe (PSG) sont les trois candidates au prix de « gardiennes de l'année » pour la Fifa. Les trois nominés pour « l'entraîneur de l'année » seront connus jeudi alors que pour les candidats au titre de « joueur et joueuse de l'année » seront connus vendredi. Le jury est composé des entraîneurs et des capitaines des équipes nationales (messieurs et dames), d'un journaliste spécialisé (un par fédération nationale) ainsi que de supporters inscrits sur Fifa.com. BELGA

## CE WEEK-END DANS LE SUPPLÉMENT LÉNA



MAFIA  
Quand Google Maps met fin à vingt ans de cavale



HISTOIRE  
Ce que les manuscrits anciens disent des rois mages



ULI HOENEß  
La grande gueule du football allemand se raconte sans concession